

« BBM & ASSOCIES »

SAS au capital de 1.550.000 €

Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin

ZI La Tuilerie II

38170 SEYSSINET PARISSET

311.903.496 RCS GRENOBLE

LE JUDICIAL DE COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

05 00 00 00

Copie le N° 8286

**EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

(Séance du 17 mai 2011)

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le dix-sept mai à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SARL « EXIGO »

Les associés de la société "BBM & ASSOCIES", société par actions simplifiée au capital de 1.550.000 €, divisé en 9.196 actions de quotité égale, dont le siège est à SEYSSINET-PARISSET (38170), La Tuilerie II, 4 Rue Paul Valérien Perrin, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle à la suite de la convocation qui leur a été faite par Monsieur Eric BACCI, Président.

Il a été dressé la feuille de présence qui a été signée, à leur entrée par les associés présents.

Monsieur Joël FRAISSE, représentant ès qualités le Cabinet « AUDIT DAUPHINE », commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Les membres du comité d'entreprise, invités à participer à l'assemblée conformément à l'article L. 2323-67 du code du travail, sont absents.

L'assemblée procède immédiatement à la désignation du bureau.

Monsieur Eric BACCI, Président, préside la séance.

Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR représentant la SARL « EXIGO » est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président après avoir constaté la composition du bureau, communique à l'assemblée la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum statutairement prévu est atteint et que l'assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des observations présentées par le comité d'entreprise,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés ou mis à la disposition des associés, avant la date de la présente assemblée, dans les conditions statutaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AI

-
- Remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport établi par le président et des rapports du commissaire aux comptes.

Puis Monsieur le Président offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Après échanges d'observations, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Madame Françoise DAUJAT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

Monsieur Jean Luc REY, né le 7 juillet 1958 à VALENCE (26), demeurant 95 Chemin des Huguenots (26000) VALENCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean Luc REY, a fait savoir par avance qu'il acceptait son mandat et a déclaré qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

* * *

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Eric BACCI
Président

